

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 16 fr. Les autres départements et l'étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78

Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A TOURCOING, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Wateaux, rue de Valenciennes, 20. — A PARIS, à l'Agence des ventes, place de la Bourse, 6. — A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine, à l'adresse de M. Henri Lemaire. — A LA SCHAUSE, en vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare d'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

A LA HAUTE-COUR. — SIX ACCUSÉS MIS HORS DE CAUSE

◆ CE NUMÉRO Comprend SIX PAGES NE DOIT ÊTRE VENDU QUE 5 CENTIMES ◆

LE FROID ET LES HIVERS RIGoureux

Le froid que nous avons subi quelques semaines et qui était dû à la persistance des vents de l'Est, était d'autant plus pénible qu'il a succédé brusquement à la température exceptionnellement clémente. Et comme, d'après M. Renou, le savant directeur de l'Observatoire météorologique du parc Saint-Maur, les grands hivers se produisent, en moyenne, tous les quarante et un ans, il est résulté que nous traversons une période critique, et qu'il se pourrait fort bien que nous euissions, pendant la saison froide 1899-1900, une longue série de jours où le thermomètre se maintiendrait constamment au-dessous de zéro.

Le froid a commencé à se faire sentir le vendredi 8 décembre avec une température de -0,2. Le 9, le thermomètre marquait à Paris (parc St-Maur) -5,1; le 10, -7,0; le 11, -10,2; il atteignait -11,4 à Auteuil et -12 sur le plateau de Vaucresson où, le soir, il est tombé de la neige. Il a également neigé en Bretagne, à Dunkerque, et dans le centre et le sud de la France. Le 12, on a enregistré, à Paris, -7,8, et dans différentes localités, 14, et même 16, au-dessous de zéro. Le 13, le minimum a atteint -10,9 à Paris, -16 à Nancy et 17 à Epinal. Il est tombé de la neige en plusieurs endroits et notamment dans le Nord-ouest. Le plus grand des canaux et des petites rivières étaient gelés, et l'Yonne ainsi que la Marne charriaient déjà de gros glaçons; quant à la Seine, elle a charrié abondamment pendant quelques jours.

Voici, d'après divers observateurs, quels sont les froids les plus rigoureux qui aient sévi en Europe depuis l'ère chrétienne, et qui ont eu pour effets les misères les plus noires et les plus horribles famines.

En 874, dit l'annaliste Fulde, le tiers de la population de la Gaule périt de froid et de faim. A la suite de l'hiver rigoureux qui sévit en 1044, la famine fut telle que beaucoup de gens durent se nourrir avec la chair d'animaux immondes. En 1608, on alla jusqu'à manger de la chair humaine; et, en 1133, la disette fut si grande, que des populations entières durent se nourrir de racines et de cadavres.

En 1316, à la suite d'un hiver des plus rigoureux, qui désola la France, l'Allemagne et l'Angleterre, il se déclara une telle famine qu'on dut cacher les enfants pour qu'ils ne fussent pas exposés à servir de pâture aux affamés. Une épidémie effroyable de dysenterie, conséquence d'une nourriture malsaine, se déclara en Angleterre et décima la population.

Pendant le siège de Paris par Henri IV, en 1590, alors que les habitants en étaient réduits à manger des animaux immondes, des bouillies d'herbes et des cuirs de souliers, une mère aurait, dit-on, mangé ses deux enfants. Elle en mourut, et ses héritiers trouvèrent des moutons ayant appartenu à ces innocentes victimes, et qu'elle avait eu soin de conserver dans le sel.

D'après Réaumur, il fit, pendant les mois de janvier, de février et mars 1709, un froid très intense qui causa la mort d'un grand nombre de personnes. « L'année 1740, dit encore le célèbre physicien, peut être mise au nombre de celles où la mortalité a été la plus grande, au printemps, dans le royaume. Dans la plupart des provinces, les campagnes ont perdu un nombre prodigieux d'habitants; je connais des villages du Poitou à qui la moitié des leurs fut enlevée. »

Après 1709, l'hiver le plus rude a été celui de 1776. Les fortes gelées firent périr beaucoup de monde sur les grandes routes, à la campagne, et jusque dans les rues. Beaucoup de rivières gelèrent; sur les côtes maritimes, les glaces eurent jusqu'à 3 m. 40 d'épaisseur. Le 29 janvier, l'embouchure de la Seine se gela sur une largeur de plus de 8 kilomètres, et resta ainsi plusieurs jours. « Le grand froid, dit Messier, intéressait généralement les gens de la capitale. Chaque matin, un grand nombre de personnes se rendaient chez moi pour avoir le degré de froid, et je fus obligé de mesurer chez le portier de l'hôtel de Clugny un bulletin qui indiquait le degré de froid observé; on y venait en foule pour le copier et le répandre ensuite dans la capitale. »

L'hiver de 1788-89 est un des plus rigoureux qui ait sévi, non seulement en France, mais encore sur toute l'Europe. Il y eut, à Paris, 58 jours consécutifs de gelée, et 68 jours pendant lesquels le thermomètre descendit au-dessous de zéro.

Le froid commença le 25 novembre 1788, atteignant -21,5 le 31 décembre et ne se termina que le 13 janvier 1789. On mesura une épaisseur de 0m,85 de neige et 0m,60 de glace; le vin gela dans les caves; la Seine commença à charrier le 25 novembre et resta prise pendant 66 jours, c'est-à-dire jusqu'au 20 janvier, date à laquelle commença la débâcle.

Le Rhône fut entièrement gelé à Lyon, ainsi que la Garonne à Toulouse.

A Marseille, les bords du bassin furent couverts de glace. La mer gela sur plusieurs points des côtes de France. L'Elbe et le Rhin gélèrent au point qu'on put les traverser en voiture. A Ostende, le froid fut excessif. Enfin, il gela si fort à Londres que pendant les fêtes de Noël, les marchands forains purent établir leurs boutiques sur la Tamise.

Pendant le rigoureux hiver de 1839, plusieurs personnes moururent de froid; le Rhin fut presque entièrement gelé, ainsi que tous les fleuves et toutes les rivières de France; la plupart des arbres périrent, et il y eut une perte considérable de bestiaux. Le thermomètre descendit à -10° à Marseille, à -15° à Toulouse, à -17,2° à Paris, à -20,5 à Metz, à -25,6 à Epinal et enfin à -28,1 à Mulhouse.

L'hiver de 1879-1880 qui, avec celui de 1788-1789, est un des plus rudes qui aient été constatés en France, commença dès le mois d'octobre et se continua, sans interruption, jusqu'en février. Un fait remarquable, c'est que durant cet hiver,

les froids se sont surtout fait sentir dans le Centre et dans l'Est; dans le Nord, les froids n'ont pas été rigoureux, et ils se sont montrés relativement peu intenses dans toute la région méridionale. Le 10 décembre, le thermomètre marquait, à Paris, -23,9, il atteignit -25,0 à Melun, -27,0 à Chaboumont, -29,0 à Toul, -30,0 à Nancy, -33,0 à Langres et enfin -35,0 aux environs de Saint-Dié.

Lorsqu'il est excessif, le froid produit dans nos organes des troubles d'autant plus graves que l'individu qui y est exposé est moins robuste. Cette action est même quelquefois foudroyante, et l'on a vu des gens, saisis par le froid, pousser un cri et tomber morts, dans un état de rigidité complète. Ces accidents sont heureusement rares; d'ordinaire, l'action du froid est locale; le membre atteint fait éprouver une douleur très vive, suivie de fourmillements, d'engourdissement et d'un ralentissement progressif de la circulation. Si l'arrêt a été total, la circulation ne peut souvent être rétablie, et l'ablation du membre congelé devient indispensable.

L'action générale du froid se porte principalement sur le système nerveux et sur le cerveau. Elle se traduit, d'ordinaire, par un engourdissement qui paralyse tous les muscles, provoque un sommeil irrésistible, et se termine par la mort, si des soins énergiques ne sont pas immédiatement donnés au malade. Quelquefois, le cerveau seul est atteint, le malade est pris de délire, une méningite se déclare avec un dénouement souvent fatal.

Dans le cas de congélation, il faut éviter d'exposer le sujet à la chaleur, qui, loin de le soulager, lui occasionnerait de vives douleurs et déterminerait la gangrène. On doit, au contraire, frictionner les membres gelés avec de la neige ou de l'eau froide jusqu'à ce que la sensibilité soit revenue, et alors seulement pratiquer des ablutions avec de l'eau, dont on élèvera graduellement la température.

Les souffrances et les agousses que procurent la congélation sont terribles; c'est sous l'épave du froid, dit Paul Bert, la soif que l'on éprouve est atroce, le goût et l'odorat diminuent, les yeux se ferment involontairement, les mouvements deviennent incertains, toute force s'enfuit, la langue bégaye, et les pensées sont lentes et indistinctes.

Les froids les plus douloureux sont les froids humides, et l'on a vu des cas de congélation se produire par des températures de 1° seulement au-dessous de zéro. Dans son livre sur *Les Grands Froids*, M. Emile Bouant rapporte que, en 1846, lors de l'expédition de Stéf au Bou-thaleb (Algérie), 208 hommes sur 2800 périrent en trois jours par l'action immédiate d'un froid humide, et que plus de 500 furent atteints de congélation, bien que le thermomètre ne descendit pas au-dessous de 2°.

Les animaux, aussi bien que l'homme, sont très sensibles au froid; quelques-uns même le sont beaucoup plus que lui; il en est qui, tout en résistant à des froids excessifs, ne peuvent supporter les variations trop brusques de la température. Le chien est un de ceux qui craignent le moins les froids rigoureux.

En général, les animaux restent sous les climats qui conviennent à leur race, et quand ils se trouvent dans des régions où résident des températures extrêmes, ils émigrent ou s'enfouissent dans le sol. Dans nos contrées, et malgré les soins dont on les entoure, il n'est pas rare, pendant les grands hivers, de voir régner des épidémies sur des animaux domestiques.

Les plantes, du moins celles qui habitent la zone tempérée, peuvent résister à des froids variant entre 10° et 20°. Cependant, un froid persistant, alors même qu'il n'est pas très intense, leur est plus nuisible qu'un froid un peu rude, mais de courte durée. La raison en est que, par un abaissement continu de la température, le froid pénètre jusqu'au cœur de la plante, et, finalement, supprime sa force vitale. L'action du froid sur les végétaux est surtout à craindre au printemps, car, à cette époque, les jeunes pousses sont très sensibles, et gèlent dès que la température descend au-dessous de zéro.

Nous avons dit que les plantes des régions tempérées pouvaient facilement supporter des températures même très basses. Cependant, la plupart d'entre elles ne résistent au froid qu'à la condition qu'un dégel trop rapide ne vienne pas les saisir. L'élevation brusque de la température, après une forte gelée, produit sur les plantes des effets désastreux et les tue presque toujours.

ALFRED DE VAULABELLE.

Informations

Messe de Noël interrompue

Meaux, 26 décembre. — Mgr de Brie, évêque de Meaux, assisté des vicaires généraux et chanoines, célébra ce matin, à la cathédrale, la grand-messe de Noël.

Presque à la fin de l'office, le chef du diocèse de Meaux fut pris subitement de malaise; les membres du chapitre présents à l'autel s'empressèrent autour du malade qui fut porté dans un fauteuil jusqu'à l'évêché. Mgr de Brie n'a pu prendre part aux diverses cérémonies religieuses qui ont eu lieu l'après-midi. On ne craint pas néanmoins que cette indisposition ait des suites graves pour le prélat.

Vol à la cathédrale de Valence

Valence, 26 décembre. — La nuit dernière, une bande de malfaiteurs a fracturé trois portes latérales de la basilique-cathédrale et celle de la sacristie. Ils ont encore fracturé dans la sacristie dix placards renfermant les ornements servant aux cérémonies du culte, se sont emparés d'une certaine somme d'argent et ont brisé un calice d'une valeur de 250 francs. Dans l'église, ils ont fracturé trois portes, dont l'une destinée à recevoir les offrandes pour les pauvres. La gendarmerie et la police ont ouvert une enquête.

Sinistres dans la mer Noire

Odessa, 26 décembre. — Une tempête épouvantable a sévi, toute la semaine passée, dans la mer Noire, causant des sinistres effrayants et occasionnant la mort d'un grand nombre de personnes.

La peste en Nouvelle-Calédonie

Sydney, 26 décembre. — Le bruit court que dix Canaques seraient morts récemment à Nouméa, à la suite de maladie ou les docteurs reconnaissent tous les symptômes de la peste bubonique.

Le bilan aurait été introduit dans l'île par des marchandises venant de Calcutta.

CHOSSES ET AUTRES

Un âmeur, bonne tête d'Auvergnat, se présente à la préfecture de police. — Que voulez-vous ? lui dit-on.

— Demandez votre pratique. — Pourquoi ? — Pour réclamer, fouchtra ! On m'a dit qu'il était tout plein de caserolles. — Mme X... qui est très grande, affecte de mépriser les femmes petites. — Quel malheur ! raitail naguire la taille de Mme Y... sa meilleure amie. — Une naïve ! Elle n'a pas trois pieds trois pouces. — A quel malheur ! raitail naguire la taille de Mme Y... sa meilleure amie. — Une gendarme ! Elle n'a que deux pieds, mais ils en valent quatre.

L'ASSASSINAT DE DEUX ENSEIGNES A QUAN-TCHOU-WAN

Les enseignes Gourlaouen et Koun. — La vérité sur la mort des deux officiers français. — Paris, 26 décembre. — L'assassinat des enseignes Gourlaouen et Koun avait été connu par une dépêche du contre-amiral Courjeolles, qui disait : « Les deux enseignes des *Descartes*, Gourlaouen et Koun, en garnison à Man-Tao, ont commis l'imprudence d'aller seuls sur la rive en face. Les Chinois les ont assassinés sans que le poste ait pu les secourir. »

Le dernier courrier de Chine a apporté au ministre de la marine le rapport de l'aspirant de 1re classe Marteville qui, par suite de la mort des deux enseignes, s'est trouvé le commandant du fort de Man-Tao. Ce rapport est adressé au capitaine de vaisseau Philibert, commandant du *Descartes*.

D'après ce rapport, MM. Gourlaouen et Koun avaient traversé la rivière à six heures dix du matin pour se rendre sur la rive droite; leur intention était de gravir une colline située sur cette rive pour se rendre compte de la configuration du terrain.

Sur l'ordre de M. Gourlaouen qui commandait le poste, aucune escorte ne les accompagnait; ils s'étaient munis de leur revolver. Ils avaient pris un sampan pour traverser la rivière, et les Chinois continuèrent à tirer en faisant un mouvement tournant.

L'aspirant fit mettre en batterie un canon-revolver et ouvrit le feu à sept heures trente sur la gauche des officiers, espérant effrayer les Chinois sans courir le risque de blesser les officiers et envoyer un aspirant pour protéger leur retraite et les recueillir.

Les deux enseignes, toutefois, tombèrent immédiatement atteints par les balles de Chine placés sur la crête de la colline. Assistés que les officiers furent à terre, les Chinois se précipitèrent sur eux et leur coupèrent la tête. On fit tirer le canon sur le groupe des Chinois qui continuait à mutiler les cadavres et qui alors se retirèrent laissant les corps sans tête.

Les deux officiers avaient dû faire une marche de quatre kilomètres environ. Le commandant du fort de Man-Tao prit alors des dispositions pour s'emparer des corps des officiers et fit tirer le canon, mais les Chinois étaient très avertis et s'étaient établis sur des crêtes d'où il n'était pas possible de les déloger sans de grandes pertes d'hommes.

Le dernier corps enlevé par les Chinois fut celui de M. Koun, il était à six heures et demie.

Les enseignes des deux officiers ont été rendus le 10 décembre, ainsi que l'annonçait une dépêche du contre-amiral Courjeolles. Ces corps ont été rendus par le maréchal Su qui a exprimé ses regrets.

Depuis lors, le ministre de France à Pékin a poursuivi avec succès les revendications et réparations exigées par la France pour les victimes de cet assassinat.

AUX CHANTIERS DU HAVRE

Paris, 26 décembre. — Une grande activité règne actuellement dans les chantiers de constructions navales au Havre.

M. Augustin Normand, le constructeur connu, occupe plus de 1,200 ouvriers, chiffre qui n'avait pas encore été atteint depuis la création de ces établissements. Une visite sur les lieux a permis de constater qu'il y a en construction ce moment, pour le gouvernement français, un nombre respectable de torpilleurs de 1re classe, de torpilleurs de haute mer blindés, parmi lesquels le *Sirocco* et le *Mistral*.

Signalons enfin, prêts à être livrés, deux torpilleurs de haute mer qui devront atteindre la vitesse de 30 nœuds : la *Bourrasque* et la *Rafale*, et de deux contre-torpilleurs : *Fauconnier* et *Espanole*, construits d'après le modèle de la *Durandal* et de la *Hallebard*, dont les essais furent si concluants.

La même activité règne aux ports et chantiers de la Méditerranée, dirigés par M. Briard. Plusieurs bâtiments de guerre et son en construction et les ateliers Schneider ont reçu d'importantes commandes de canons à longue portée en vue de leur armement.

LES PROMOTIONS dans la Légion d'honneur

Paris, 26 décembre. — Par décret rendu sur la proposition du ministre de la marine, sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Grands officiers : les vices-amiraux Barrera, Ménard; Commandeurs : les contre-amiraux Gilson, de Beausset Roquefort, Duchêne, d'Arbaud, Ozillard, chef d'escadre-général; Les capitaines de vaisseau David, Reouloux, le colonel d'artillerie de marine Révillon, le directeur du génie maritime Bertin. Officiers : les capitaines de vaisseau Buthell, de la Rochère, Caury, Lacaninovic, Raffoul; les capitaines de frégate Gaschard, de la Motte, du Portail, Le Prieur, Amélot, Guillou, Gros, Sourrier, Favereau, Moreau, Hay, de Slade, Savizny; le mécanicien en chef Perret, le lieutenant-colonel d'artillerie de marine Tolon; le chef d'escadron d'artillerie de marine en retraite Calabre; le chef de bataillon d'infanterie de marine de Jarnoussy. Le lieutenant-colonel d'infanterie de marine Beaujeux; les chefs de bataillon d'infanterie de marine Hauclon, Vailhaume. MM. Romazzotti, ingénieur en chef de 1re classe; Kagi, commissaire principal; Chailin, pharmacien en chef; Heurtault, chef de bureau, pour faits de guerre au Soudan; le chef de bataillon d'infanterie de marine Kolb.

Suivent cent douze nominations de chevaliers, parmi lesquelles nous relevons celles de l'abbé Mac, aumônier de la marine et pour faits de guerre, celles de l'ajutant d'artillerie de Houtoulier, lieutenant d'infanterie, le capitaine Gesland, le lieutenant Jaquier, les capitaines Grewel et Wemel, le lieutenant Lairre, les capitaines Dumas, Marchaisse, le médecin de 2e classe Parin.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 26 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet. Le Conseil, dit le compte-rendu officieux, s'est occupé de l'expédition de affaires courantes.

La situation industrielle dans la Loire et dans le Rhône.

M. le Président du Conseil et le ministre des travaux publics ont fait connaître les renseignements qu'ils ont recueillis, relativement à la situation industrielle dans la Loire et dans le Rhône, et des mesures prises pour assurer, à la consommation, les approvisionnements de charbon nécessaires.

Légion d'honneur

M. le Ministre des travaux publics a fait signer un décret

portant des nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Dans les Finances

M. le Ministre des Finances a soumis, à la signature du Président de la République, un décret par lequel M. Jobert, directeur général des manufactures de l'Etat, inspecteur général des Finances, rentre dans les cadres de l'inspection des Finances. Il est remplacé à la tête de la direction générale, par M. Jacquin, inspecteur de Finances de première classe.

LA HAUTE-COUR

Audience du mardi 26 décembre 1899

Paris, 26 décembre. — On se préoccupe beaucoup de l'audience d'aujourd'hui et on attend, avec impatience, le réquisitoire du procureur général. Les personnes bien renseignées affirment que, quoi qu'on en ait dit, le procureur général hésitera pas, en abandonnant purement et simplement l'accusation pour certains des accusés, à infliger un véritable blâme à M. Béranger et à la commission d'instruction qui ont retenu des accusés contre lesquels il n'y avait même pas un semblant de charge.

On cite comme devant bénéficier de l'abandon de l'accusation, MM. de Chevilly, de Bourmont, de Fréchet, de Baillères, Brunet et Cailly. Le nom du baron de Vaux n'est pas prononcé, et on s'en étonne; il n'est au fait de ceux qui ont assisté aux audiences qui ne se sont sentis ému en voyant, tous les jours, transporter sur une chaise à porteur, ce malheureux accusé. Les inventeurs du pseudo-complot ne reculent devant rien et se font tortionnaires pour assouvir leurs basses rancunes.

L'accusation étant abandonnée pour quelques inculpés, les plaidoiries se trouveront de ce fait nécessairement écourtées et, ainsi, l'arrêt définitif pourra intervenir avant la date fatale du 3 janvier.

L'AUDIENCE

Paris, 26 décembre. — L'audience publique est ouverte à midi 15, sous la présidence de M. Fallières. Tous les accusés sont là, à l'exception de M. Béranger. Le jeune Cailly, qui était seul exclu jusqu'au réquisitoire, a fait aujourd'hui son apparition, un bleuet à la boutonnière. Il est tout rayonnant.

L'appel nominal. Le président fait connaître qu'il a reçu des lettres d'excuses, pour raisons de santé, de MM. Laporte, Lurcy et Bligny. M. Baillères est également absent. L'annonce ensuite que sommation légale a été faite à M. Béranger de se rendre à l'audience pour entendre le réquisitoire et que l'accusé a répondu que son état de santé ne le lui permettait pas. Enfin le président donne lecture des arrêtés relatifs aux conclusions, déposées par plusieurs accusés, tendant à l'audition, comme témoins, de Marcel Habert d'une part et des Pères Assomptionnistes d'autre part.

Le dernier témoin

M. JACQUEMONT. — La Haute-Cour a décidé de ne pas entendre les témoins cités par la défense. Dans ces conditions, la défense se demande si elle peut encore trouver intérêt à l'audition de M. l'abbé Masselin (Mouvement divers).

Le Président. — Persistez-vous à demander l'audition de l'abbé Masselin ? M. Jacquemont. — Il ne doit pas y avoir de doute sur ce point; puisqu'on ne veut pas entendre les Pères Assomptionnistes, je renonce à l'audition du dernier témoin, M. l'abbé Masselin.

M. GUÉRIN se lève et crie : M. le Président, j'ai déposé il y a longtemps, des conclusions tendant à ce qu'il soit donné lecture de certaines pièces que je vous ai remises; je suis prêt à les développer en cinq minutes. (Rumeurs et mouvements d'impatience.) Je suis entre les mains des gardes; il me reste plus qu'à attendre, celui de me défendre; ne me le refusez pas. (Mouvement.)

Le Président. — La Cour en délibérera après le réquisitoire. (Vives protestations sur les bancs des accusés.) M. GUÉRIN. — Oui, nous en délibérerons à l'heure. M. BÉRENGER. — Je demande à m'expliquer sur l'absence de M. l'abbé Masselin.

Le Président. Non. — M. BÉRENGER. Vous m'empêchez de me défendre; c'est un véritable étrangement. (Bien, bien, sous les bancs des accusés.) M. BÉRENGER. Il faut bien que vous soyez intolérant. Le Président qui veut absolument couper court, esquive, à plusieurs reprises, le geste de donner la parole au réquisitoire. Il en est empêché par les protestations des accusés. Cette fois, brusquement, il s'écrie : « La parole est au Procureur général. »

M. BÉRENGER se lève immédiatement, tandis que Cailly crie : « On va l'écouter, votre procureur, vous allez voir »; et, dépliant devant lui un journal, il affecte de le lire.

LE RÉQUISITOIRE

M. BÉRENGER, procureur général, commence ainsi son réquisitoire, d'une voix un peu voilée et traînante : « Les accusés, ces deux mois de travail éreçant, le moment est venu de vous apporter le résultat de mon travail, de vous dire ce qu'il trouve ma conscience et de vous dire aussi les doutes qui m'ont envahis. (Mouvement.) »

Les accusés qui sont devant vous, sont poursuivis pour avoir essayé de changer, par la force, la forme du gouvernement; ils se défendent de l'avoir tenté, ils prétendent que la différence de leurs opinions leur interdit toute action commune; il n'en est rien; ils font tous profession de républicanisme, presque intransigent; or, vous avez vu par où, dès le début de ce procès, ce qu'il faut penser de ce républicanisme (murmures), en observant comment les témoins qu'ils ont cités entendent le respect de l'ordre et de la légalité. Il n'y a pas de républicanisme digne de ce nom, sans respect de la légalité. (Exclamations sur divers bancs des accusés.)

« Les accusés, qui sont sur ces bancs, non rien épargné dans leur campagne d'injures et d'outrages. Le chef de l'Etat, cet homme respecté, qui a longtemps présidé cette assemblée, en a eu sa large part; nous ne l'en aimons et le respectons que davantage. »

« Ce me manifestait à été précédé et suivi d'autres, non moins scandaleuses. Des manifestations dont je parle ne sont que la préparation de l'attentat définitif, et cette période nous ramène dix ans en arrière. »

INCIDENT

M. BERNARD s'élève naturellement la période historique du boulangisme : « Aujourd'hui, dit-il, ce sont les mêmes hommes que nous voyons conspirer et s'unir pour le renversement de la République. M. Léprieux vous a montré combien les hommes d'aujourd'hui sont plus dangereux, profitant d'événements aussi tristes que ceux de la journée du 30 août, nippage de l'évêque Saint-Joseph, pour greffer sur ces faits de nouvelles agitations, ne craignant pas d'insulter le pays 437 de nos meilleurs agents, d'anciens soldats. »

Le procureur général peut reprendre son réquisitoire. « Aujourd'hui, dit-il, ce sont les mêmes hommes que nous voyons conspirer et s'unir pour le renversement de la République. M. Léprieux vous a montré combien les hommes d'aujourd'hui sont plus dangereux, profitant d'événements aussi tristes que ceux de la journée du 30 août, nippage de l'évêque Saint-Joseph, pour greffer sur ces faits de nouvelles agitations, ne craignant pas d'insulter le pays 437 de nos meilleurs agents, d'anciens soldats. »

Le procureur général peut reprendre son réquisitoire. « Aujourd'hui, dit-il, ce sont les mêmes hommes que nous voyons conspirer et s'unir pour le renversement de la République. M. Léprieux vous a montré combien les hommes d'aujourd'hui sont plus dangereux, profitant d'événements aussi tristes que ceux de la journée du 30 août, nippage de l'évêque Saint-Joseph, pour greffer sur ces faits de nouvelles agitations, ne craignant pas d'insulter le pays 437 de nos meilleurs agents, d'anciens soldats. »

Le procureur général peut reprendre son réquisitoire. « Aujourd'hui, dit-il, ce sont les mêmes hommes que nous voyons conspirer et s'unir pour le renversement de la République. M. Léprieux vous a montré combien les hommes d'aujourd'hui sont plus dangereux, profitant d'événements aussi tristes que ceux de la journée du 30 août, nippage de l'évêque Saint-Joseph, pour greffer sur ces faits de nouvelles agitations, ne craignant pas d'insulter le pays 437 de nos meilleurs agents, d'anciens soldats. »

Le procureur général peut reprendre son réquisitoire. « Aujourd'hui, dit-il, ce sont les mêmes hommes que nous voyons conspirer et s'unir pour le renversement de la République. M. Léprieux vous a montré combien les hommes d'aujourd'hui sont plus dangereux, profitant d'événements aussi tristes que ceux de la journée du 30 août, nippage de l'évêque Saint-Joseph, pour greffer sur ces faits de nouvelles agitations, ne craignant pas d'insulter le pays 437 de nos meilleurs agents, d'anciens soldats. »

Le procureur général peut reprendre son réquisitoire. « Aujourd'hui, dit-il, ce sont les mêmes hommes que nous voyons conspirer et s'unir pour le renversement de la République. M. Léprieux vous a montré combien les hommes d'aujourd'hui sont plus dangereux, profitant d'événements aussi tristes que ceux de la journée du 30 août, nippage de l'évêque Saint-Joseph, pour greffer sur ces faits de nouvelles agitations, ne craignant pas d'insulter le pays 437 de nos meilleurs agents, d'anciens soldats. »

Le Procureur général. — Je m'assieds jusqu'à ce que le tumulte ait pris fin.

Le procureur général se rassure, sans pouvoir obtenir le silence. Des accusés sont debout, apostrophant les sénateurs.

M. DURUY. — Oui, ce sont les fonds secrets qui ont fait la manifestation de nos deux parties. Le Procureur. Je vais faire prendre des réquisitions contre les accusés qui troublent l'audience.

Le Procureur général, montrant M. Guérin. — Voilà l'homme qui a écrit le journal conservateur donné comme le journal du conservateur. (Bruit.) — M. Guérin. C'est M. Ranc qui m'interrompt, en ce moment, qui m'a appris le mot de révolutions; M. Ranc a été déjà condamné à mort; je ne le suis pas encore. (Nouveaux bruits, rires et protestations.)

Le Procureur général, le président menace encore les accusés de réquisitions; le bruit continue; le désordre est à son comble. Le procureur général veut poursuivre; il invoque incidemment le témoignage de M. Habert.

M. BÉRENGER. — Il faut donc l'entendre comme témoin. Les protestations des sénateurs redoublent, mais M. Buffet insiste avec force.

Le Procureur général. — Je ne puis consentir à être ainsi interrompu; je vais laisser requérir mon avocat général, mais mon quatrième avertissement.

M. Buffet. — Il faut donc l'entendre comme témoin. Les protestations des sénateurs redoublent, mais M. Buffet insiste avec force.

Le Procureur général reprend : Il était temps d'agir, d'après lui, pour empêcher que le sang ne coule, et pour défendre la République.

ABANDON D'UNE PARTIE DE L'ACCUSATION Six accusés mis hors de cause

Toutefois, je ne me sens pas le droit, tout bien posé, de maintenir mon accusation contre quelques-uns des accusés, au sujet desquels le doute m'a envahi; ce sont MM. DE CHEVILLY, DE FRÉCHET, DE BOURMONT, BAILLIÈRES, BRUNET ET CAILLY. (Sensation.)

C'est après avoir longuement consulté ma conscience, et sous ma responsabilité, que je fais cet abandon. — M. CAILLY (ironiquement) : Merci.

Le Procureur général. — Je suis heureux de le faire pour le bonheur